

MAIRIE DE ST ALBIN DE VAULSERRE

Compte rendu du conseil du mardi 16 octobre 2018

Le mardi 16 octobre deux mille dix huit, à 20h, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis en Mairie, sous la présidence de Monsieur Sébastien GUEUGNOT, Maire.

»»««

Présidence : Sébastien GUEUGNOT, Maire
Présents : Evelyne Roux, René Liatard, Renée Chaboud; adjoints
Yves Clauzon, Fabien Gallice, Frédéric Guignier, Gilbert Longo
Absents excusés et représentés : Geneviève Mathieu Stinkwich
Absents excusés: Maurice Vuitteney
Secrétaire de séance : Renée Chaboud

Approbation du compte rendu du 4 septembre 2018: aucune observation n'est formulée, le compte rendu est approuvé à l'unanimité des présents.

▪ Demande de Monsieur le Maire d'ajouter un point à l'ordre du jour

La demande d'indemnité du percepteur étant arrivée après l'envoi des convocations, Monsieur le Maire demande de l'ajouter à l'ordre du jour

Le conseil accepte.

▪ Délibérations à prendre

➤ **Compétence voirie de l'intercommunalité :**

Ayant pris au préalable connaissance des documents fournis par l'intercommunalité
le conseil délibère et décide :

- De ne pas adhérer au groupement de commandes
- D'utiliser l'aide technique pour la voirie
- De ne pas participer au groupement travaux d'élagage
- Etre intéressé par la rédaction d'arrêté de voirie par les services de L'intercommunalité

➤ **Droit de préemption**

La carte communale a été approuvée par le conseil communautaire du 27 septembre 2018.

La commune attend le retour de la délibération de la préfecture, mais il faut délibérer de nouveau pour prendre le droit de préemption, la délibération prise sur le sujet en 2005 étant caduque

Le conseil délibère et accepte à l'unanimité de prendre un droit de préemption

➤ **Rapport de la commission locale d'évaluation des charges dû à la fusion des intercommunalités**

Par manque d'informations le conseil décide de reporter au prochain conseil le vote sur les transferts de charges des compétences informatique à l'école et des centres nautiques.

➤ **Rapport SIEGA**

Le conseil approuve à l'unanimité le rapport annuel du SIEGA pour l'eau et l'assainissement.

➤ **Indemnité de Madame La perceptrice**

Le conseil valide l'attribution de l'indemnité demandée soit 276.16 € pour le suivi des comptes plus 30.40 € pour le budget.

▪ **Monument aux morts**

Des arbustes sont commandés pour un montant de 206.80 € et seront installés par les membres du conseil samedi 20 octobre.

L'invitation pour l'inauguration du 27 octobre sera distribuée dans la semaine dans les boîtes aux lettres.

Monsieur Guignier conduira la cérémonie.

Pour le 11 novembre, le conseil décide de mettre des bruyères sur les tombes des habitants « Morts pour La France »

▪ **Demande de la pose d'un éclairage public au nouveau lotissement Route de La Madone**

Le conseil accepte le principe d'installer un poteau d'éclairage de la route communale aux abords de ce lotissement.

Monsieur Le Maire va contacter le SEDI en ce sens. Cet éclairage sera éteint comme dans le reste du village entre 23h et 5h du matin.

▪ **Questions diverses**

- Date de la distribution des colis de Noël : Samedi 15 décembre 2018 à partir de 10h
- Les problèmes récurrents de l'utilisation de la salle des fêtes sont évoqués : tables non nettoyées, mal rangées, sol mal lavé....

Le contrat de locations sera modifié. Il faut ajouter l'interdiction des jeux d'eau, d'installation de piscines et de feux d'artifice.

- Courriers :

Un nouveau courrier se plaignant des voitures garées sur les trottoirs est arrivé en mairie demandant l'installation de panneaux interdiction de se garer sur les trottoirs.

Le cout de telles installations serait trop élevé mais Monsieur le Maire va étudier la possibilité de mettre un panneau pour tout le village.

Des courriers ont été envoyés aux personnes garant leur voiture sur le trottoir.

Une famille demande également la mise en place d'un abri bus sur la départementale à la sortie du village en direction de Saint Bueil.

La commune ne possède pas de terrain pour le faire.

La séance est levée à 22h50

